

## Communiqué de Presse

*La police neuchâteloise communique*

### BILAN DE LA CAMPAGNE RENTREE SCOLAIRE « AOÛT 2023 »

**La campagne rentrée scolaire « Août 2023 » menée du lundi 14 août au vendredi 18 août 2023 enregistre une légère hausse du taux de conducteurs sanctionnés pour excès de vitesse par rapports à 2022. La présence de la police et des agents de sécurité publique aux abords des collèges a permis une bonne prévention.**

Du 14 août au 18 août 2023, la police neuchâteloise et les services communaux de la sécurité publique (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Boudry, Entre-deux-Lac, St-Blaise et Val-de-Travers) étaient présents pendant 137 heures aux abords des collèges. Durant cette période, 17 conducteurs ont été avertis pour des enfants mal attachés ou des arrêts, pour décharger les enfants, sur le trottoir ou trop proche des collèges. Parallèlement, pendant plus de 106 heures, les quatre radars stationnaires de la police neuchâteloise ont contrôlé un peu moins de 14'000 véhicules dans tout le canton. Comme au cours des précédentes campagnes, c'est dans les zones 30 km/h que l'on enregistre le plus haut taux d'usagers sanctionnés avec 5% (4.7% en 2022).

Le taux total des automobilistes sanctionnés pour excès de vitesse est en hausse en 2023, soit 3% (2.6% en 2022).

Ci-dessous, les vitesses maximales relevées :

- Zone 30 km/h : 55 km/h
- Limitation à 40 km/h : 56 km/h
- En localité 50 km/h : 82 km/h
- Limitation à 60 km/h : 106 km/h

La police rappelle qu'il est préférable de ne pas accompagner les enfants en véhicule à l'école et elle poursuivra ses efforts en matière de prévention et de contrôles de vitesse, aussi bien en localités que sur les axes hors localité aux endroits particulièrement dangereux.

**Contact :**

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, [police.presse@ne.ch](mailto:police.presse@ne.ch), tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 28 août 2023